



Depuis hier, mercredi 22 mars 2017, Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale de France, effectue une visite d'amitié et de travail de 48 heures au Burkina Faso. Après qu'il a été accueilli à sa descente d'avion par le vice-président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Me Bénéwendé S. Sankara, et qu'il a briefé les journalistes sur l'objet de sa visite, des questions lui ont été posées sur les réticences, supposées ou avérées, de la justice française à mettre à disposition des dossiers ayant trait à l'assassinat de Thomas Sankara. Foi de l'hôte de marque de Salifou Diallo, son pays se doit de répondre favorablement à cette demande.

Pouvez-vous nous décliner l'objet de votre visite au Burkina Faso ?

C'est une visite qui renforce l'esprit politique entre nos deux présidents et entre nos deux gouvernements, qui travaillent et échangent à travers des rencontres, aussi bien à Ouagadougou qu'à Paris. J'ai eu moi-même l'occasion de recevoir votre président en 2016. Notre visite va surtout permettre de renforcer les relations entre nos deux Assemblées. Nous entretenons des relations de partenariat régulières. La rencontre entre représentants du peuple permet également de renforcer les liens historiques qui existent depuis longtemps entre ces deux pays qui, rappelons-le, sont confrontés au même combat contre le terrorisme. Dès mon arrivée, je disais à mon collègue (Bénéwendé S. Sankara) que nous avons été victimes des mêmes peines à deux mois d'intervalle : la France a subi des attentats le 13 novembre 2015, à Paris, et le Burkina le 15 janvier 2016, à Ouagadougou. Lorsque deux pays amis sont soumis aux mêmes attaques et aux mêmes peines, il y a de quoi resserrer plus les liens.

C'est dire que pendant votre séjour, il y aura des discussions sur la lutte contre le terrorisme ?

Bien sûr ! La lutte contre le terrorisme n'est pas arrêtée une fois pour toutes et nous sommes décidés à combattre ce mal. Il faut savoir s'adapter et tenir compte de l'organisation qui se doit d'être toujours changeante. Et au Burkina Faso, l'on voit que des réflexions sur les actions transfrontalières et frontalières sont menées, notamment dans le cadre du G5, avec la France, son armée et ses forces spéciales en particulier.

Sur l'affaire Thomas Sankara, dans laquelle celui-là même qui vous a accueilli est un des avocats, il est fait cas d'une certaine réticence de la justice française à remettre des dossiers ayant trait à cet assassinat. Qu'en dites-vous ?

Vous savez, il vous suffit de suivre l'actualité pour vous rendre compte à quel point la justice française est très libre. Lorsque vous constatez l'action de cette justice, surtout pendant les périodes de campagne électorale, vous pouvez vous faire une idée de son degré de liberté. Je vous le dis, nous sommes pour que la justice française réponde à toutes les demandes qui émaneront de la justice du Burkina Faso, afin qu'il ne puisse pas subsister le moindre doute sur les relations qui doivent exister entre les deux pays. La justice doit donc faire son travail et la vérité triompher.

Propos recueillis par Issa K. Barry

Écrit par L'Observateur paalga

Jeudi, 23 Mars 2017 10:29 - Mis à jour Jeudi, 23 Mars 2017 10:47

L'Observateur paalga